



Cérences

INFOS

L'EDITO



Jean-Paul PAYEN, Maire de Cérences

La période estivale se termine et j'espère qu'elle vous aura été agréable, reposante, pleine de souvenirs. L'heure de la rentrée a sonné ! C'est avec plaisir que nous vous proposons ce nouveau Cérences Infos nouvelle formule, plus structuré que nous avons décliné en quatre rubriques :

- *VIE MUNICIPALE*, deux pages pour rappeler les dossiers en cours et les principaux travaux réalisés à mi-mandat.
- *VIVRE CERENCES*, rappelle quelques petits principes pour bien vivre ensemble et présente une rétrospective des animations estivales.
- *PRATIQUE*, rubrique des formalités administratives et de l'actualité locale.
- *AGENDA*, éphéméride des manifestations à venir.

Concernant la vie de la commune, outre la révision du PLU en cours et l'étude d'attractivité du bourg lancée au début de l'été, trois autres gros chantiers vont mobiliser l'équipe municipale jusqu'en juin prochain : la construction du pôle jeunesse au stade Auguste Legendre, la création de l'agence postale au rez-de-chaussée de la mairie ainsi que la poursuite des travaux d'assainissement rue des Salines et cour des Pas.

Au nom du conseil municipal, je souhaite à toutes et à tous une belle rentrée. Très bonne lecture de cette neuvième édition de Cérences infos.

DOSSIERS *en cours*

PÔLE JEUNESSE

Afin de compléter les équipements existants, le conseil municipal de Cérences a validé le projet de construction d'un pôle jeunesse aux abords du stade Auguste Legendre, rue de la Gare. Les travaux, prévus à l'automne 2018, consistent en la réalisation d'un espace d'accueil et d'information de 56 m² à destination des jeunes, de vestiaires ainsi que de deux salles. Cet équipement est subventionné à hauteur de 46,7 % du montant de la dépense éligible auxquels s'ajoutent 20 000 € de fonds de concours intercommunal.



Projet architectural du pôle jeunesse

PLU

La révision du Plan Local d'Urbanisme est actuellement en cours. Après avoir été présenté en réunion publique, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été débattu au sein du conseil municipal le 19 décembre 2017. Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, des protections des espaces (naturels, agricoles, forestiers), et de préservation ou remise en bon état des continuités écologiques. Il définit aussi les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Les 5 grandes orientations du PADD

- Assurer la préservation du caractère identitaire de Cérences et améliorer la convivialité du cœur de bourg.
- Accueillir la population nouvelle dans un souci de rééquilibrage de l'organisation spatiale de l'agglomération et de la limitation de la consommation de l'espace.
- Permettre le maintien et le développement des activités économiques locales, tout en intégrant les objectifs de Granville Terre et Mer en la matière.
- Encourager la limitation des émissions de gaz à effet de serre, sécuriser les déplacements et soutenir les projets de production d'énergies renouvelables.
- Préserver l'environnement naturel, écologique et paysager de grande qualité à Cérences.

Calendrier prévisionnel

Mise en forme du dossier	Septembre à novembre 2018
Arrêt du PLU - Consultation PPA et enquête publique	Décembre 2018 à février 2019
Approbation	Juillet 2019

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Après le remplacement des menuiseries extérieures du logement communal rue de la Gare, c'est maintenant le logement 10, rue des Salines qui a été rénové pour la somme de 48260 €. Il a accueilli ses nouveaux locataires le 1^{er} août 2018. Une étude est en cours concernant la réhabilitation du logement situé 2, rue Principale pour en faire deux appartements. Un projet d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie est prévu pour permettre l'accueil de l'agence postale et la réorganisation du secrétariat de mairie. La salle des mariages sera transférée dans la salle de la maison de services publics.

FIBRE OPTIQUE

Des travaux sont en cours pour la mise en place de la fibre optique. La mise en service est prévue courant 2019 pour la phase 1. Une réunion publique sera organisée au moment de la commercialisation afin d'informer les habitants sur les différents fournisseurs auxquels ils pourront souscrire.

ASSAINISSEMENT

Les travaux continuent pour la mise en conformité du réseau assainissement. Les phases de raccordement de la rue du Bocage et de mise en séparatif de la rue des Granges ainsi que de la rue du Gué Saint Nicolas, viennent de s'achever pour un montant de travaux de 411 711 €, subventionnés en partie par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental, au titre du contrat de territoire. Ce sont la rue des Salines et la Cour des Pas qui seront concernées, d'ici la fin de l'année, par la mise en séparatif du réseau et la mise en conformité des branchements privés. La Cour des Pas bénéficiera en plus du renouvellement et renforcement de son réseau d'eau potable. Le tout pour un montant estimé à 780 853 €, également subventionnable.

MI-MANDAT : où en sommes-nous ?

De nombreux aménagements et travaux ont été réalisés ces dernières années sur Cérences pour améliorer le cadre de vie de ses habitants et visiteurs. Retour sur les trois années qui viennent de s'écouler...

LES ÉQUIPEMENTS

Les premières années de mandat ont été marquées par la construction du gîte du Lavoir et de la halte-randonnée et la réalisation de l'aire d'accueil pour camping-cars. L'aménagement paysager du site du Lavoir et la réalisation d'une aire de jeux (20 000 €) sont venus compléter l'embellissement du site. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le gîte du Lavoir sur la page Facebook dédiée. Au cimetière de Cérences un deuxième columbarium a été édifié pour un montant de 5 000 €. Le portail du cimetière de Bourey, devenu vétuste, a été remplacé. Ces travaux font suite à la réfection des portes de l'église Notre-Dame et à la mise en sécurité de la place du Marché. Concernant les bâtiments communaux, les éclairages de la salle des fêtes, de la médiathèque et du local Dynamic jeunes ont été remplacés pour un confort visuel et une économie d'énergie. Dans ce même objectif, le chauffage et la porte ont été changés.

En réseaux-voirie, la liste est longue :

- la voirie de la rue du Bec d'Oiseau a été réalisée pour un montant de 50 000 € ;
- pose de points d'apport volontaire enterrés sur divers sites ;
- effacements des réseaux EDF rue du Gué St Nicolas et impasse de la Perception, avec pose de candélabres et rénovation de l'éclairage public cité du Parc et cité Saint-Michel ;
- rénovation de l'éclairage au stade (5 300 €) ;
- mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques rue des Charmes ;
- création d'un parking rue des Salines suite à la démolition du préfabriqué ;
- réfection de l'enrobé sur le chemin piétonnier conduisant à l'école Notre-Dame ;
- réalisation d'un aménagement sécuritaire rue de la Gare (104 925 € dont 35 000 € subventionnés) ;
- pose de bancs et mise en conformité progressive du cheminement d'accessibilité dans le centre-bourg dans le cadre de l'Adap (Agenda d'accessibilité programmée).



Construction et aménagement paysager du site du Lavoir



Aire d'accueil camping-cars et halte randonnée



Installation d'une aire de jeux



De gauche à droite : mise en place d'un 2ème columbarium au cimetière de Cérences, remplacement du portail au cimetière de Bourey, borne de recharge pour véhicules électriques installée rue des Charmes, aménagement sécuritaire rue de la Gare

LE SCOLAIRE

La qualité d'accueil pour les élèves reste une priorité, des travaux de rénovation ont donc été réalisés à l'école Jacques Prévert pour un montant de 200 000 € dont 70 000 € de subventions. La salle de restauration scolaire a été repeinte, des tableaux numériques ont été mis en place dans les six classes et une bibliothèque de rue a été installée sur le chemin piétonnier.



Une bibliothèque de rue a été installée sur le chemin piétonnier

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Recrutement de deux agents, dont un aux services techniques et un second au service administratif.
- Achat d'un logiciel pour le cimetière avec numérisation des plans des deux cimetières (21 646 €).

L'ANIMATION ET LES ASSOCIATIONS

L'animation est favorisée dans la ville de Cérences grâce aux subventions versées aux différentes associations et aux aides exceptionnelles en fonction des manifestations qui se présentent : accueil du Tour de la Manche cycliste, week-end des champions, anniversaire jumelage, soutien à la foire exposition.

ACQUISITIONS FONCIÈRES

Le conseil municipal a réalisé plusieurs acquisitions foncières pour anticiper et garantir le futur développement de la commune.

BIEN VIVRE *ensemble* !

Quelques petits rappels de base, méritant d'être soulignés...

ANIMAUX DOMESTIQUES



Il est interdit de laisser divaguer des animaux domestiques, ces derniers doivent être tenus en laisse sur l'ensemble des lieux publics. Les propriétaires ont l'obligation de procéder immédiatement au ramassage des déjections abandonnées par leur animal sur la voie publique. Ces infractions sont passibles d'amendes.

STATIONNEMENT



En agglomération, le stationnement doit se faire dans le sens de la circulation et sur les zones dédiées. Un passage piéton n'est pas une zone de stationnement ! En revanche, des parkings sont à disposition rue des Salines (près de la médiathèque), place du champ de foire ou encore place de l'église.

DÉCHETS & DÉPÔTS



Les dépôts sauvages sont interdits et punis par la loi. Des points d'apports volontaires sont à disposition sur le territoire communal (place du champ de foire, parking rue de l'Épinay, rue du Courtil, rue du Gué Saint Nicolas, rue du Bocage, parking de la Violette route du Loreur) Pour les déchets verts et les encombrants, les déchetteries du Syndicat intercommunal sont à votre disposition.

ZÉRO-PESTICIDE



La commune est passée au zéro-pesticide, une réunion d'information a eu lieu en novembre 2017. De son côté, la commune a investi dans du matériel pour passer à un désherbage mécanique : chariot et lance pour désherbage thermique, débroussailleuse, ... Et a opté pour le paillage des massifs afin de faciliter le désherbage et de modérer l'arrosage. Les citoyens ont été invités à s'investir pour le respect de l'environnement. **Un geste simple** : tolérer les mauvaises herbes et participer à petite échelle en entretenant devant son domicile. Une herbe au pied de ma porte ou contre mon mur ? Je l'arrache avant de la laisser monter à graines.

RESTAURATION SCOLAIRE



Au cours de l'année scolaire passée, plusieurs cas d'indiscipline ont été constatés et rapportés par le personnel de service. En ce début d'année scolaire, nous rappelons que chaque enfant est tenu de respecter les locaux, le matériel, le personnel encadrant et les camarades durant l'ensemble de ces temps périscolaires. En cas d'écart constaté et/ou répété et au vu du rapport établi par le personnel communal, une procédure disciplinaire sera déclenchée.

ÇA BOUGE À CÉRENCES !

Les images...



◀ 14 juin

En partenariat avec le CLIC, « La Bouffée d'Air », animé par Rejouets, pour un moment de répit entre les aidants et les aidés.

15 juin

Apéro-concert organisé par le CCAI



▲ 1^{er} juillet

Vide-grenier organisé par le comité de jumelage

▲ 30 juin

Remise des prix du jeu-lecture à la médiathèque

▼ 18 juillet

Balade-patrimoine à la découverte des curiosités de Cérences organisée par Chemin Chaussé de Cérences et Sienne



▲ 12 août

Concours de pétanque organisé par la Boule Cérençaise.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Ce qui change !

TITRES SÉCURISÉS

Un seul site internet pour toutes vos démarches concernant les titres sécurisés

<https://ants.gouv.fr>

Dorénavant toutes vos démarches doivent être faites impérativement en ligne, uniquement sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Cartes nationales d'identité / Passeports

Désormais les demandes doivent être déposées dans les mairies habilitées, à savoir pour notre secteur :

- mairie de Gavray,
- mairie de Coutances,
- l'agora à Granville,
- mairie de Bréhal.

Prendre rendez-vous avant de vous déplacer. Possibilité de remplir une pré-demande en ligne, qui permet un gain de temps une fois sur place.

Permis de conduire – Certificat d'immatriculation des véhicules

Attention aux sites frauduleux : ces démarches sont gratuites ! Il ne vous sera pas demandé d'argent pour réaliser votre dossier. Bien entendu vous êtes redevables des taxes pour les véhicules et les frais d'envoi des documents ainsi que du timbre fiscal pour les passeports et en cas de perte de la carte d'identité mais surtout ne payez jamais pour des frais de constitution de dossier.

LES SORTIES DE TERRITOIRE

Les sorties de territoire ne sont plus de la responsabilité de la mairie, c'est une attestation à signer par le représentant de l'autorité parentale et téléchargeable à cette adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>.

Rappel



Le **recensement citoyen** est obligatoire à 16 ans ! Les jeunes sont invités à se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur date anniversaire, démarche nécessaire pour accéder aux examens : permis de conduire, baccalauréat...

Inscriptions sur les listes électorales

Inscriptions au secrétariat de la mairie avant le 31 décembre 2018.

Permanences à la mairie

MADO (Maison des Adolescents) Ici on parle de tout !

La Maison des adolescents de la Manche est un lieu d'accueil avec ou sans rendez-vous, gratuit, confidentiel, pour les adolescents, les parents, pour toute question, sujet touchant l'adolescence, de l'entrée au collège à 25 ans ! Les entretiens se déroulent dans un salon convivial, où l'on se sent bien, pouvant ainsi libérer la parole et mettre des mots sur ce qui préoccupe.

Permanences les 2^{ème} et 4^{ème} mardis tous les 15 jours de 16 h 30 à 18 h 30 à la Maison des Services Publics – 1^{ère} permanence le 11 septembre 02 33 72 70 60 | maisondesados50@maisondesados50.fr
Facebook : Maison des adolescents de la Manche

Mission locale

La Mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire ou demandeurs d'emploi, en construisant avec eux leurs parcours de vie vers l'autonomie professionnelle et sociale. Elle a un rôle d'informateur et de prescripteur sur tous les aspects de la vie quotidienne : santé, mobilité, accès au logement et aux loisirs, citoyenneté, orientation vers les différents services partenaires (CPAM, services sociaux, Pôle Emploi).

Permanences le jeudi une fois tous les 15 jours | 02 33 50 96 10

Assistante sociale

Permanences le 2^{ème} mardi matin du mois sur rendez-vous auprès du CMS de Granville | 02 33 91 14 00

ADMR

Permanences les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois, de 14 h 00 à 15 h 30
06 71 27 50 83

FIN DES TAP à l'école Jacques Prévert à la rentrée de septembre 2018. La municipalité en accord avec le conseil d'école, et après concertation des parents, a opté pour le retour à 4 jours de classe aux horaires suivants : 8 h 45 - 12 h 00 et 13 h 45 - 16 h 30.

FRELONS ASIATIQUES

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, merci de le signaler à la mairie, auprès du référent, M. Faure au 06 25 27 17 82.

CHANGEMENT HORAIRES À LA DÉCHETTERIE DE BRÉHAL

depuis le 1er janvier 2018 (02 33 61 80 48).

Jours d'ouverture	Été (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	Hiver (du 1 ^{er} octobre au 31 mars)
Lundi	13 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 00 - 18 h 00	9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	13 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Vendredi	13 h 00 - 18 h 00	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 00 - 18 h 00	9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00

Une fermeture pour travaux est prévue courant novembre 2018 et pour une durée estimée à 4 mois, sous réserve que les dossiers soient validés. Pendant cette période vous pourrez déposer vos déchets et encombrants dans les autres points de collecte du syndicat, à savoir : Gavray, Hyenville ou Ouville.

Actualités



REPRISE DE L'ACTIVITÉ HORTICOLE

Au 1^{er} janvier, Madame Fanny Davoine reprenait l'activité horticole de Monsieur et Madame Philippe, partis en retraite.

OUVERTURE DE LA BOULANGERIE GÉRARD

Depuis le 18 juin, la boulangerie Gérard vous accueille tous les jours sauf le mercredi.



LIS FRANCE : UN CONVOI EXCEPTIONNEL

Les 20, 21 et 27 août, les céreçais ont pu voir un étrange convoi emprunter la rue principale. En effet, dans le cadre du remplacement de certains équipements de l'usine de Cérences, LIS France a eu recours à des opérations de transport exceptionnel pour véhiculer des éléments chaudronnés de 7 mètres de diamètre.



REPRISE DU GROUPE MAISONNEUVE

Après quelques mois d'inquiétude concernant la pérennité de l'entreprise et le devenir des emplois, le conseil municipal se réjouit de la reprise des Etablissements Maisonneuve par le groupe Benalu et de la poursuite de l'activité sur le site de Cérences au bénéfice de la vitalité économique du territoire.

AGENDA

SEPTEMBRE

Samedi 8 septembre

Forum des associations de 10 h 00 à 13 h 00 à la Maison des Services Publics de Cérences.

Journée portes ouvertes « Yoga et Familles » de 11 h 00 à 17 h 00, au 2 bis rue de la Gabelle.

Dimanche 9 septembre

Concours de pétanque organisé par la Boule Cérençaise au champ de foire.

Mardi 11 septembre

Présentation des ateliers « Gym'mémoire » à destination des plus de 50 ans, dès 14 h 00 à la Maison des services publics.

Dimanche 16 septembre

Journées du patrimoine. Exposition à l'église.

Samedi 22 et dimanche 23 septembre

Concours de palet au champ de foire organisé par le Palet Cérençais.

OCTOBRE

Dimanche 7 octobre

Repas des cheveux blancs à 12 h 30 à la salle des fêtes. Inscriptions au secrétariat de la mairie (70 ans ou plus).

NOVEMBRE

Samedi 3 et dimanche 4 novembre

Vide-armoires et bourse aux jouets à la salle des fêtes organisés par Familles Rurales.

Dimanche 11 novembre

Cérémonie de clôture du centenaire de la guerre 1914-1918 en présence d'une délégation de Bere Regis et avec la participation d'associations cérençaises.

DÉCEMBRE

Samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre

Marché de Noël du comité de jumelage à la Maison des Services Publics.

Samedi 8 décembre

Marché de Noël organisé par le comité des fêtes, place de l'église.